

Affiché au
GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20171109-20_09_11_17-DE
Regu le 14/11/2017

Séance du 9 Novembre 2017 à 19 heures
Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Aujourd'hui, 9 novembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 4 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY
Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-
Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESSEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. GILES Jérôme,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS : 7

BOISSIERES
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CABRERETS

M. SEGOND Dominique,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à Mme LOOCK), M. DELPECH Bernard, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

CRAYSSAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Objet : Signalétique d'information locale (SIL) viticole – Convention entre le Grand Cahors et le Syndicat de défense de l'AOC Cahors

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 novembre 2017

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Gabriel FABLET

Service : Développement Touristique

Objet : Signalétique d'Information Locale (SIL) viticole – Convention entre le Grand Cahors et le syndicat de défense de l'AOC Cahors

Mesdames, Messieurs,

- Vu la délibération n°3 en date du 17 décembre 2015 relative à la signalétique œnotouristique portant sur la constitution d'un groupement de commande entre le Grand Cahors, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et le Syndicat de défense de l'appellation d'origine contrôlée Cahors,
- Vu la délibération n°18 en date du 18 septembre 2017 relative à la SIL viticole portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,

Dans le cadre de leur compétences statutaires en matière de développement économique et touristique, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ont exprimé le souhait, en étroite association avec le Syndicat de défense de l'AOC Cahors, d'affirmer l'identité du vignoble cadurcien à travers la mise en place d'un programme global et cohérent de signalétique de l'espace viticole.

À cette fin, ces trois partenaires se sont accordés pour constituer ensemble un groupement de commande dans la perspective :

- De mener une étude de signalisation œnotouristique intégrant une phase de diagnostic, une phase de conception et de programmation et une phase d'accompagnement et de suivi des travaux (pose) ;
- D'assurer la conception, la fabrication et la pose du matériel (mâts et lames directionnelles, panneaux images d'entrée de territoire...) mais aussi la dépose de l'ancien matériel obsolète.

Suite aux délibérations du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant création du groupement de commande, et en date du 18 septembre 2017 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par le Grand Cahors à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot, il convient désormais de préciser les obligations de chacune des parties relatives au programme de Signalisation d'Information Locale (SIL) opéré en lien avec le Syndicat de Défense de l'AOC Cahors. Cela concerne les principes de répartition des coûts de fourniture et d'installation des mâts et panneaux mais également les obligations liées au suivi, la maintenance, l'entretien et la mise à jour de l'ensemble des équipements du dispositifs. La ventilation de ces obligations est définie par voie conventionnelle et figure dans le document ci-annexé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a - D'approuver le principe de la répartition des obligations qui relèvent du Grand Cahors d'une part, et du syndicat de Défense de l'AOC d'autre part, en matière de fourniture, d'installation, de suivi et d'entretien des équipements de la SIL viticole ;
- b - D'approuver le projet ci-annexé de convention portant sur la gestion de la signalétique d'information locale (SIL) viticole ;
- c - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 **Le Président,**
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE